Informations de base

2021/2134(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2020 : Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) **Subject** 8.70.03.10 Décharge 2020	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	CHRISTOFOROU Lefteris (EPP)	28/07/2021
	Rapporteur(e) fictif/fictive CHINNICI Caterina (S&D) KARLESKIND Pierre (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
TRAN Transports et tourisme	FALCĂ Gheorghe (EPP)	11/10/2021

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/06/2021	Publication du document de base non-législatif	COM(2021)0381	

14/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/03/2022	Vote en commission		
07/04/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0100/2022	
04/05/2022	Décision du Parlement	T9-0164/2022	Résumé
04/05/2022	Débat en plénière		
05/10/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/2134(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/06730

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE698.976	17/01/2022	
Avis de la commission	TRAN	PE699.183	17/01/2022	
Amendements déposés en commission		PE704.735	02/03/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0100/2022	07/04/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0164/2022	04/05/2022	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06003/2022	16/02/2022	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2021)0381	30/06/2021	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0044/2022 JO C 439 29.10.2021, p. 0003	29/10/2021	

Acte final

Budget 2022/1770
JO L 258 05.10.2022, p. 0320

Décharge 2020 : Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)

2021/2134(DEC) - 04/05/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur exécutif de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) pour l'exercice 2020 et d'approuver la clôture des comptes pour cet exercice.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2020 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 559 voix pour, 73 voix contre et 11 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales énoncées dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'Agence

Le budget définitif de l'Agence pour l'exercice 2020 s'élevait à 96.724.337,95 EUR, soit une légère baisse de 0,07% par rapport à 2019.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2020 se sont traduits par un taux d'exécution du budget de 98,89%, soit une légère baisse de 0,33% par rapport à 2019 et un taux d'exécution des crédits de paiement de 96,08%, soit également une légère baisse de 0,36%.

Autres observations

Le Parlement a également formulé un certain nombre d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les conflits d'intérêts et la Covid-19.

En particulier, il a noté ce qui suit :

- l'Agence a connu certaines limitations de ses activités prévues en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19;

- l'Agence coopère étroitement avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) et l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECP) en ce qui concerne les fonctions de garde-côtes;

- l'Agence doit être dotée des compétences et des ressources nécessaires pour surveiller les déclarations des émissions des navires. L'Agence pourrait également jouer un rôle afin de renforcer les capacités d'analyse des risques dans le domaine de la sécurité, notamment pour le déploiement des infrastructures destinées aux carburants alternatifs; il faudra peut-être adapter le mandat de l'Agence en conséquence;

- au 31 décembre 2020, le tableau des effectifs était pourvu à 97,64%, avec 207 fonctionnaires et agents temporaires nommés sur les 212 fonctionnaires et agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union. L'Agence devrait à nouveau s'efforcer d'assurer l'équilibre entre les sexes au sein du personnel et de l'encadrement supérieur;

- l'Agence a revu sa procédure et ses lignes directrices relatives à l'identification et à la gestion des conflits d'intérêts des membres des comités de sélection. La nouvelle procédure a été mise en œuvre au début de 2020 et garantit un signalement et une gestion appropriés des conflits d'intérêts potentiels ainsi qu'un processus de recrutement équitable et transparent;

- l'Agence a su s'adapter rapidement à la crise de Covid-19 et a pu continuer à fournir à ses parties prenantes la gamme et la qualité de services qu'elles attendent.